



**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU LUNDI 26 JANVIER 2026**

**Procès-verbal à publier**

L'an deux mille vingt-six le vingt-six janvier à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bessé-sur-Braye, légalement convoqué en vertu de l'article 16 du décret 95-562 du 6 mai 1995 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques LACOCHE, Président.

**Étaient Présents :**

M. Jacques LACOCHE, M. Jean-Pierre MARIAS, Mme Annie NÉLET, Mme Geneviève SERRE,  
M. Danick GILLET,  
M. Alain GIGOU, M. Robert PRÉGEANT représentant Générations Mouvement,  
M. Yves FOUCAULT représentant l'APAJH Sarthe-Mayenne,  
Mme Anne DUMAISNIL représentant le Secours Catholique,  
M. Pierre MERIAUDEAU représentant Addictions alcool Vie Libre,

formant la majorité des Membres en exercice,

Absentes excusées : Mme Claire BESNIER, Mme Colette MÉTAIS,  
Absente : Mme Céline LAMBRON

Assistait : Mme Christelle NASLÉ, secrétaire du CCAS,

M. Yves FOUCAULT est élu Secrétaire de séance,

**Nombre de Membres**

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Date convoc. : 19.01.2026

Le procès-verbal de la réunion du 09 décembre 2025 est approuvé par le Conseil d'Administration. Il sera signé par Madame la vice - Présidente, ultérieurement, et le Secrétaire de séance après avoir entendu les observations des membres présents.

**Bons alimentaires : attribution du Président – décisions individuelles**

**Demande d'une aide financière – décision individuelle**  
(Délibération n°202601DLAS01)

**Banquet des Aînés Besséens du 12 avril 2026**  
(Délibération n°202601DLAS02)

- \* Les membres ont arrêté le choix du menu à la suite de la proposition formulée par Restauval ;
- \* Participation financière des accompagnants des résidents en EHPAD : 15 euros ;
- \* Participation financière des accompagnants des invités de moins de 70 ans : 20 euros ;
- \* Mise en place des permanences pour les inscriptions des 70 ans et plus en mairie : les samedis 14, 21 et 28 mars 2026 de 10h à 12h salle du conseil municipal ;

**Étude du montant de la subvention Commune pour le budget C.C.A.S 2026**

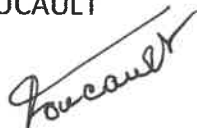
M. le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir examiner les prévisions des dépenses et des recettes pour l'année 2026. Après en avoir délibéré, il s'avère donc nécessaire de faire une demande de subvention auprès de la Commune d'un montant de 5 000 €uros afin d'équilibrer le budget 2026.

La prochaine réunion du C.C.A.S est prévue le 23 février 2026 à 17 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 20.

Fait à Bessé-Sur-Braye, le 02 février 2026

Le Secrétaire de séance,  
Yves FOUCAULT



Le Président,  
Jacques LACOCHÉ



Date de mise en ligne sur [www.besse-sur-braye.fr](http://www.besse-sur-braye.fr). : 02 février 2026